



## réparation a ma charge ou non?

Par **fafaly**, le **02/05/2011** à **18:07**

bonjour,

je suis locataire depuis 2 ans via directement par un propriétaire.

Lors de l'état des lieux je n'avais pas vérifier si les stores des volants roulants fonctionnaient bien, et je me suis rendue compte que sur l'une de mes fenetres un store fonctionnait un peu mal, c'est a dire qu'en le remontant ou en le descendant il faut forcer un peu.

Et je voulais le signaler par la suite mais j'ai zappé et je l'ai laissé tel quel, et je m'en mords les doigts aujourd'hui car en le remontant ce matin le petit bout de manche est resté dans mes mains! il s'est cassé!

donc je me demandais si la réparation était elle a ma charge ou celle du propriétaire?

merci pour vos réponses

cordialement

Par **fra**, le **03/05/2011** à **10:46**

Bonjour,

Le principe veut que tout ce qui concerne les ouvertures et les fermetures soit du ressort du propriétaire.

Maintenant, ce qui fait loi entre vous est le contrat de bail. Je vous invite, donc, à vous y reporter et voir ce qu'il prévoit en ce cas.